

Maîtrise d'œuvre de réhabilitation du Pont Corneille à Rouen



Mots clés — Pont, Réhabilitation, Maîtrise d'Oeuvre

Client :

Métropole Rouen Normandie

Année :

2020-2024

STRAINS

20 bis rue Sibuet

75012 Paris

www.strains.fr

Contact : Xavier Cespedes : xavier.cespedes@strains.fr

Le projet :

Le pont Corneille, situé dans le périmètre protégé des monuments historiques de la ville de Rouen, est un axe majeur du franchissement entre les deux rives de Seine à Rouen. Il s'agit de deux ouvrages identiques, symétriques par rapport à l'île Lacroix. Le Pont Corneille est un pont métallique de 28m de large composé de 9 poutres en caissons de hauteur variable. Il est de type Cantilever de 100m de portée.

Construit en 1952, il a fait l'objet de divers travaux de remise en peinture et de changement des joints de dilatation.

Son état général montre une corrosion importante du fait d'un système d'étanchéité et de recueillement des eaux défaillant. La corrosion a dégradé fortement les garde-corps et a pu atteindre des parties essentielles de l'ouvrage, comme les tirants à l'arrière des Cantilever. Un certain nombre de désordre doit également être traité pour une plus grande pérennité de l'ouvrage (maçonneries disjointes, fissuration hourdis, etc...)

Le Métropole Rouen Normandie souhaite également étudier la possibilité de la création d'une ligne de TCSP (tramway ou bus) en vue de l'évolution future des équipements de la ville de Rouen en rive Sud.

En plus de la mission de réhabilitation du Pont Corneille, un nombre important d'ouvrages annexes ont également besoin d'une réhabilitation (escaliers métalliques, passerelles, ponts d'accès, etc...)

Mission de STRAINS :

Strains est chargé de la maîtrise d'œuvre complète de la réhabilitation de l'ouvrage, comprenant :

- Le diagnostic complémentaire de l'ouvrage
- Le recalcul du Pont de Corneille et la détermination sa capacité portante actuelle
- La mise au point du projet de réhabilitation du pont Corneille et des ouvrages annexes (escaliers, passerelles, etc...)
- La consultation des entreprises
- Le VISA des études d'exécution et la direction des travaux.